



ARRETE MUNICIPAL n°120/2022

Interdiction de stationnement rue des Chênes – 23 et 24 novembre 2022

Le Maire de la Commune de Frossay, (Loire-Atlantique),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L.2213-1 et L. 2213-2,

VU les articles R 411-8, R 411-25 et R 411-26 du Code de la Route,

VU le Code Pénal et notamment son article R.610-5,

Considérant qu'il convient de réglementer temporairement, par mesure de sécurité, le stationnement des véhicules à Frossay, pour permettre le bon déroulement des travaux de la société Abeljade rue des Chênes les 23 et 24 novembre 2022.

A R R E T E

Article 1er : La société Abeljade effectuant des travaux d'élagage rue des Chênes pour le compte de la commune **les 23 et 24 novembre 2022 de 8h00 à 17h00**, le stationnement est interdit dans ladite rue.

Article 2 : Toutes les précautions seront prises pour éviter les accidents.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis à la Gendarmerie, à la police intercommunale, au demandeur.

Le 22 novembre 2022

 **Le Maire,**
Sylvain SCHERER